

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires

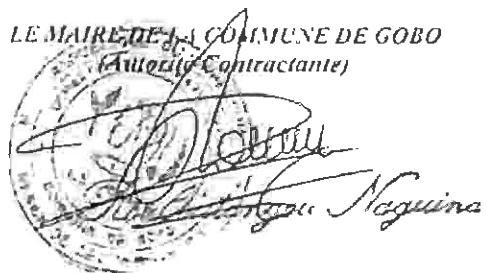
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables auprès à la Commune de Gobo auprès du Secrétaire Général ou au Service Technique, Tel : 696 38 36 66/699 75 12 21

GOBO, le 21 Mars 2023

COPIE .

- MINMAP YDE (ATCR)
- ARMP (Pour publication et archivage)
- DDEE /MD
- DD MINMAP /MD
- DD MINEPAT /MD
- PRESIDENT CDPM (Pour info)
- AFFICLAGE CHRONOS /

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GOBO
(Autorité Contractante)



Gobo, au plus tard le 13/04/2023 à 13 Heures précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 003/AAONO/AC/C-GOBO/CIPM/AI/2023 DU 21/03/2023 POUR LA REALISATION
D'UN RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE GOBO,
COMMUNE DE GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-
NORD

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédent la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux présupposés du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 13/04/2023 à 13 heures précises par la Commission interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Gobo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14- Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
4. La note technique inférieure à 70% ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux sur trois années supérieur ou égal au montant prévisionnel par année du marché ;	oui/non
2.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
3.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
4.	Les matériels essentiels (Atelier de foration, Compresseur, Sonde, électropompe, Camion benne, Petit outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
5.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier, Organisation des équipes, Mesures environnementales, Méthodologie d'exécution)	oui/non
6.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant de la visite du site	oui/non
7.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant du non abandon d'un chantier au cours des exercices précédents	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15- Attribution

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 003/AAONO/AC/C-GOBO/CIPM/AI/2023 DU 21/03/2023 POUR LA
CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA
VILLE DE GOBO, COMMUNE DE GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
REGION DE L'EXTREME-NORD.

Financement : Commune Gobo / FEICOM, Exercice 2023.
Montant TTC : 200 000 000 FCFA

1- Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de Gobo, Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage lance pour le compte de la Commune de Gobo, un Appel d'Offres National Ouvert, pour la construction d'un réseau d'adduction d'eau potable dans la ville de Gobo, Commune de Gobo, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent :

- Installation de chantier, études et implantations ;
- Captage forage de gros diamètre ;
- Dispositif de traitement de l'eau au chlore ;
- Alimentation électrique et Automatisation des pompes solaires
- Sécurisation autour du champ solaire ;
- Construction d'un local à deux compartiments pour abri de pompage et chambre de puissance ;
- Conduites de Conduites de Refoulement / Distribution
- Réservoir de stockage de 120 m³ de volume ;
- Structuration, Assistance au démarrage et gestion

3- Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de six (06) mois.

4- Allotissement

Sans objet.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de deux cent Millions (200 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises.

6- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes Entreprises de droit Camerounais.

7- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par les fonds de la commune de Gobo et le FEICOM pour le compte de l'exercice 2023.

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 4 000 000 (Quatre millions) F CFA, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux jours et heures ouvrables à la Commune de Gobo dès publication du présent avis.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Commune de Gobo dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de 200.000 (Deux cent mille) francs CFA, payable à la Recette municipale de Gobo.

11- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée à la Commune de